

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC Assemblée publique de consultation Projet de règlement numéro 1100-178

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- 1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi 30 mai 2022, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 11 avril 2022 et est intitulé:
 - 1.1 Projet de règlement 1100-178 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CaM-9 et d'ajuster la limite entre les zones Rb-37 et Rc-41

Ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage vise à :

- Agrandir les limites de la zone commerciale mixte CaM-9;
- Modifier les limites des zones résidentielles Rb-37 et Rc-41.

Ce projet a pour objet de modifier les limites des zones CaM-9, Rb-37 et Rc-41 afin de régulariser leurs limites aux limites cadastrales du lot 4 166 742 plutôt que de se terminer au centre dudit lot.

- 2. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
- 4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5. Que ce projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingtième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

La greffière,

Karine Simard, avocate

Montmagny/